

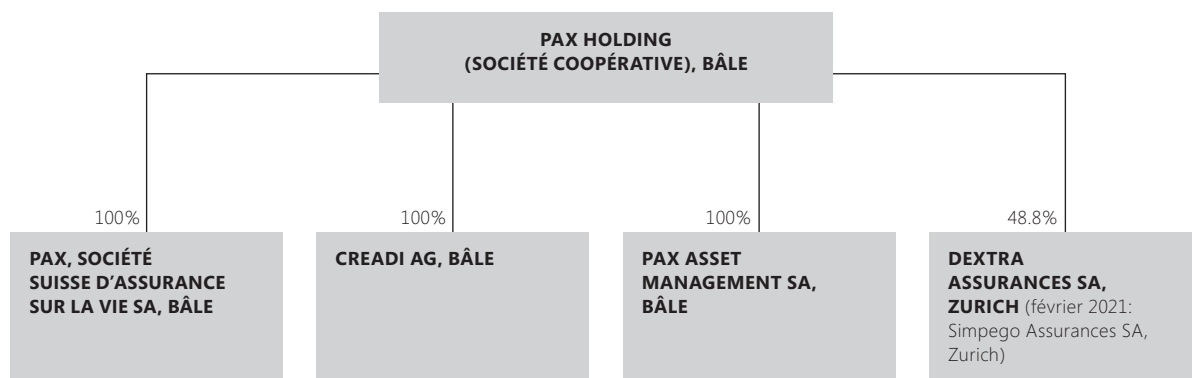
STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

1 INTRODUCTION

Le Pax Holding s'engage à observer une conduite d'entreprise équilibrée et responsable et un bon gouvernement d'entreprise. Outre une conduite et un contrôle corporatifs responsables et orientés sur la valeur, cela englobe également un établissement compréhensible et transparent des rapports. En tant qu'entreprise non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663b^{bis} du Code des obligations, ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Thématiquement, les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Pax Holding s'appuient cependant sur la teneur et la structure de la directive concernant le gouvernement d'entreprise de SIX Swiss Exchange Regulation.

Le Pax Holding s'aligne en outre sur les recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise».

Le Pax Holding a intégré ces recommandations dans les statuts. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité directorial. Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite de Pax sont publiés sur la page Web.



État au 31.12.2020

2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse. Sous son toit, il détient la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, la Creadi AG et la Pax Asset Management SA (chacune à 100 pour cent). Il participe en outre à raison de 48.8 pour cent à la Dextra Assurances SA, qui, depuis février 2021, porte le nom de Simpego Assurances SA.

La Creadi AG se consacre au développement des modèles d'affaires numériques dans les assurances, et ce essentiellement dans le secteur de la prévoyance professionnelle et de la prévoyance privée. La Pax Asset Management SA est responsable de la gestion des placements et des biens existants de Pax. La Dextra

Assurances SA (désormais: Simpego Assurances SA) est un assureur direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances ménage, responsabilité civile, immobilières et véhicules à moteur.

En concluant une assurance auprès de la Pax Assurance, les preneurs d'assurance deviennent automatiquement sociétaires et ainsi propriétaires du Pax Holding.

3 STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding n'a pas davantage émis de parts sociales qu'il ne dispose d'un capital de dotation. À la fin 2020, il affiche un capital propre au bilan de droit commercial de 176.9 millions de CHF constitué à partir de bénéfices thésaurisés.

ORGANES ET COMPÉTENCES

1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. Deviennent membres du Pax Holding (sociétaires) les personnes physiques et morales lorsqu'elles concluent un contrat d'assurance. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 délégués qui doivent être sociétaires. 80 délégués représentent les clients du secteur de la prévoyance privée. Si le nombre de candidats proposés est identique au nombre de sièges à pourvoir, le conseil d'administration peut les déclarer comme étant tacitement élus. Les 20 autres membres représentent les clients du secteur de la prévoyance professionnelle. La durée de mandat des délégués est de quatre ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle débute le mandat, l'âge de 68 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat chaque fois le jour suivant l'assemblée des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Les conditions d'éligibilité et toutes les autres conditions à ce propos peuvent être consultées dans les statuts du Pax Holding.

La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2020 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2017–2021».

2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les membres du conseil d'administration du Pax Holding sont également les membres du conseil d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA.

Font partie du conseil d'administration des personnalités aux connaissances, expériences professionnelles et expertises différentes. En collaboration avec le comité directorial, elles assurent ainsi la prise de décisions indépendante et profitable dans l'intérêt du Pax Holding et de ses filiales. Dans le cadre d'une autoévaluation, le conseil d'administration se penche périodiquement sur la conformité des exigences mentionnées ainsi que sur la qualité des prestations fournies dans le but de valider régulièrement sa propre performance.

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration se compose de sept membres. La composition du conseil d'administration, l'expérience et les liens particuliers des membres peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration». Matteo Inaudi ne s'est pas présenté pour un nouveau mandat à l'occasion de l'assemblée des délégués de 2020. Ont été nouvellement élues au sein du conseil d'administration Nadja Lang et Alice Šachová-Kleisli. Avec la cooptation des deux nouveaux membres, le conseil d'administration renforce ses compétences dans des domaines stratégiquement importants.

2.2 Liens particuliers et mandats octroyés à des organes

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directorial, d'une part, et les liens particuliers et les rapports commerciaux avec le groupe Pax, d'autre part, sont examinés par le conseil d'administration. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants et doivent être divulgués. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être préalablement communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité de nomination et de rémunération qui examine les mandats, établit son rapport au conseil d'administration et le fait valider par ce dernier.

2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 72 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Leur mandat dure jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut déléguer la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Conformément au Code des obligations et aux statuts, les tâches intransmissibles et inaliénables suivantes incombent au conseil d'administration:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- La détermination des bases de l'organisation
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions
- L'approbation d'opérations juridiques importantes
- La décision quant aux modalités de rémunération

ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués

- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas, aux termes de la loi ou des statuts, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des prescriptions légales et statutaires.

L'agenda des réunions du conseil d'administration est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins quinze jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'absentier lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Au cours de l'année sous revue, huit réunions ordinaires et ateliers se sont tenus. En raison de la situation liée au Covid-19, une seule réunion a cependant pu se tenir physiquement en septembre. Toutes les autres ont eu lieu à distance. Neuf décisions ont été prises par voie de circulation.

2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la tenue des réunions du conseil d'administration et la

présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange régulièrement les informations importantes avec le président du comité directorial (CEO) et représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés et au comité de révision et de risque ainsi qu'au responsable gestion des risques. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

a) Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:

- Fixer les objectifs pour le CEO et approuver les objectifs pour le comité directorial
- Établir les demandes au conseil d'administration à l'attention de l'assemblée des délégués concernant le montant total de la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir
- Établir les demandes au conseil d'administration concernant les rémunérations individuelles des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués
- Fixer les rémunérations individuelles des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués ainsi que déterminer leurs conditions d'engagement et leurs titres
- Présenter des demandes au conseil d'administration concernant les modifications des statuts

en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial

- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidats
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial
- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration
- Élaborer le règlement de rémunération pour le Pax Holding et le Konzern et faire la demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- Examiner les questions de principe dans le secteur du personnel

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants. Lors de l'assemblée des délégués de 2020, Beat Bühlmann a été réélu en tant que membre et les deux nouvelles administratrices Nadja Lang et Alice Šachová-Kleisli ont été élues en tant que nouveaux membres de la CNR. Nadja Lang en assume la présidence. Le comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Quatre réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue. Une décision a été prise par voie de circulation.

Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO) ainsi que la responsable des ressources humaines y prennent part avec voix consultative. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillers externes et les faire participer à ses réunions. La présidente informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du

comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque

Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Il discute préalablement les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Il se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO), le responsable du département Finances (CFO), la responsable Produits & actuariat (CPO) ainsi que le responsable Gestion des risques participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative. Si besoin est, l'actuaire responsable, le responsable Legal & compliance et la révision interne sont consultés. Cinq réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue, la révision externe ayant participé à trois d'entre elles.

Le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur:

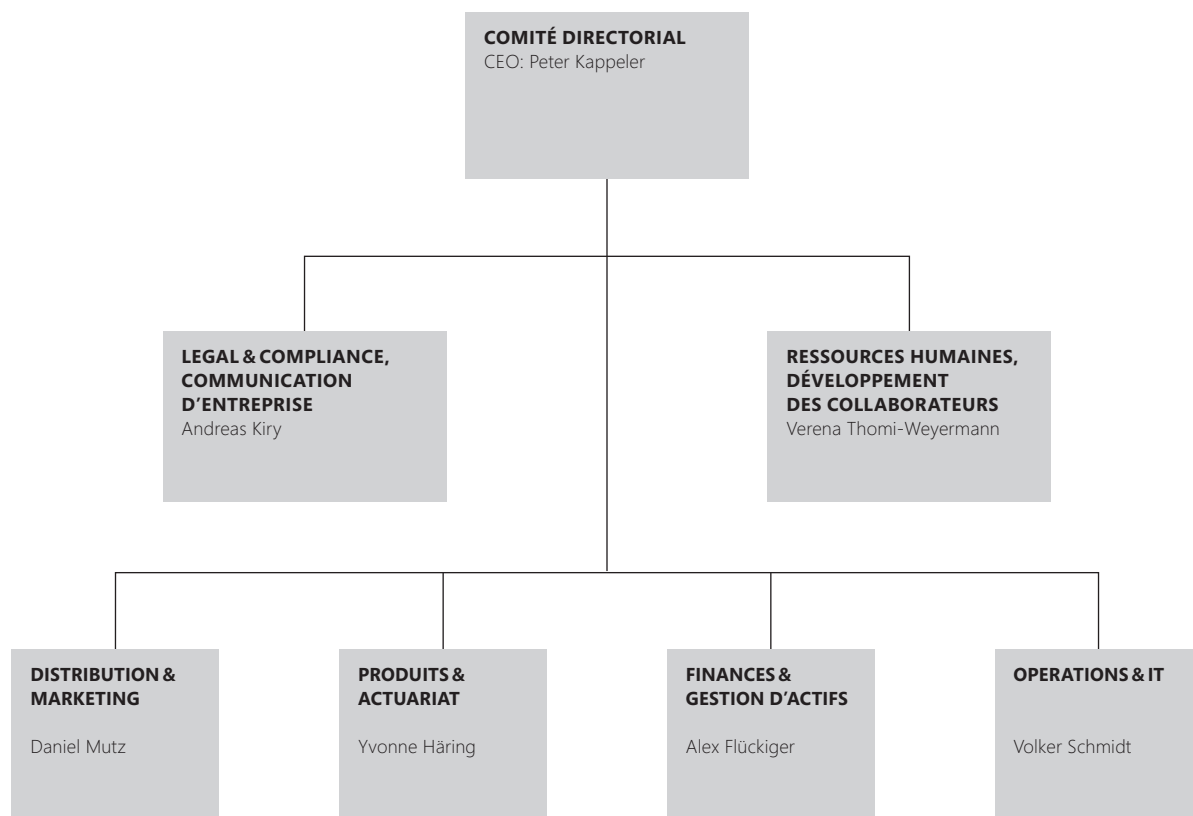
- La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- Les particularités et événements importants

Des événements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficacité de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

3 COMITÉ DIRECTORIAL

Le comité directorial est en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Sous la direction de son président, il met en œuvre la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding et veille au respect d'une gestion des risques appropriée. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial».

STRUCTURE DE DIRECTION DU GROUPE PAX



État au 31.12.2020

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2017–2021

Représentants des assurés de l'assurance individuelle

AG	Eicher Rolf	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Ammerswil
	Keel Rolf	Bautechniker TS	Rheinfelden
	Kemmerlings Zhanna	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen
	Waser Dominik	Geschäftsinhaber, Linienspilot, EASA-Testpilot	Seengen
AR	Rechsteiner Urs	Zimmermann	Wolfhalden
AI	Büchler Albin	Selbstständiger Schreiner	Appenzell
BL	Weiss Nyfeler Caroline	Lehrerin/Gemeinderätin	Maisprach
BS	Faber Christoph	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel
BE	Ammann Hansruedi	Geschäftsführer, VRP	Kirchberg
	Hostettler Elisabeth	Mediensprecherin	Bern
	Jenni Doris	Sachbearbeiterin Verkauf	Meinisberg
	Megert Gideon	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen
	Rentsch Patrizia	Senior-Spezialistin Public Affairs	Langnau i. E.
	Schmid Bruno	Lokomotivführer / Ausbildner	Brügg
	Sutter Hans Peter	Informatiker / ICT Change Manager	Krauchthal
	von Ballmoos Andreas	Produktionsleiter	Niederönz
FR	Buchs Silvia	Wirtin	Jaun
	Mesnil Marcel	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminboeuf
GE	Cutile-Nikolova Ubavka	Employée de banque	Chêne-Bourg
	Nahum Olivier	Consultant	Choulex
	Théodoloz Joël	Directeur	Satigny
GL	Schöpf Karl	Kunststofftechnologe	Obstalden
GR	Lechmann Stefan	Regionalgerichtspräsident	Malans
	Perl Andrin	Selbstständiger Rechtsanwalt und Notar	Chur
JU	Gigon Valérie	Service consommateurs	Delémont

LU	Bucher Colette	Hausfrau, Pflegekinder-Betreuung	Romoos
	Glanzmann Beat	Gastronom	Wiggen
	Lindemann Christof	Unternehmer / Geschäftsführer	Kriens
	Renggli Felix	Geschäftsführer	Hasle
NE	Krebs Philippe	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Boudry
	Wehren Rémy	Technicien SAV sur machines industrielles	Neuchâtel
NW	Locher Anton	Masch.-Ing. FH / Militärpilot	Büren
OW	Thomas Anja	Kaufm. Angestellte	Giswil
SH	Engeler Esther	Managing Partner	Schaffhausen
SZ	Föhr-Keller Antoinette	Dr. med in eigener Praxis	Pfäffikon
SO	Jäggi Urs	Projektleiter für Förder- und Lagertechnik, Kaderstufe 3	Härkingen
	Kadioglu Ahmet	Maschinenführer	Olten
	Marti Thomas	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr b. Olten
SG	Bosshardt Andreas	Unternehmer, Verwaltungsrat	Engelburg
	Grob Peter	Kaufmann	Rheineck
	Hess Anita	Verwaltungsangestellte	St. Gallen
	Knaus Hans-Ulrich	Poststellenleiter	Wildhaus
TG	Dähler Michaela	Betriebsökonomin / Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
	Gerber Sandra	Personal-Assistentin HR-Servicecenter	Amlikon-Bissegg
	Niederer Heidi	Kindergärtnerin	Müllheim Dorf
TI	Landis Josa	Technico di servizio	Cademario
	Nguyen-Quang Dao	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	Pissoglio Luca	Dr. med. Pediatria FMH, sindaco Ascona	Ascona
	Tamagni Paolo	Avvocato indipendente	Bellinzona
UR	Birchler Hanspeter	Selbstständiger Officinapotheker	Realp
VS	Perruchoud Jean-Yves	Expert-comptable diplômé, formateur	Chalais
	Siegenthaler Claude	Student der Betriebsökonomie	Visp
VD	Dénériaz Aniko	Juge assesseur	La Conversion
	Godet Linus	Architecte	Lausanne
	Guagenti Matteo	Secrétaire syndical, responsable secteur industrie	Grandcour
	Pellet Jonathan	Enseignant postobligatoire État de Vaud	Lully
	Piubellini Claude	Pharmacien indépendant	Pully
	Torralbo Gimeno Cecilia	Consultant IT	Lausanne
	Villetaz Camille	Ingénieur HES dans le biomédical	Yverdon-les-Bains

ZH	Ammann Thomas	Teamleiter Reha	Wetzikon
	Bettler Markus	Sozialarbeiter	Winterthur
	Breitler Martin	AHV-Revisor	Fehraltorf
	Ernst Christoph	Lic. oec. HSG, CEO	Kilchberg
	Kramer Marcel	Unternehmer, Inhaber	Schlatt
	Löpfe Markus	Selbstständig im Bereich Eventmanagement und Vertrieb	Bassersdorf
	Ochsner Gertrud	Job Coach Supported Employment	Zürich
	Ruggli Beat	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	Vogel Martin	Stv. Leiter Werkstatt, Teamleiter Kranunterhalt	Truttikon
ZG	Schürpf Prisca	Mitarbeiterin bei Suchtmittel-Erkrankten	Hagendorn
FL	Ulrich Mathias	Projektleiter Wirtschaftsförderung	Vaduz

Représentants des clients de l'assurance collective

Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Beltraminelli Andrea	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona
Bernhardt Frank	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel
Fehr Jürg	Fehr-Druck AG, Geschäftsinhaber	Widnau
Fiori Marco	Studio legale Fiori, Geschäftsinhaber	Locarno
Frei Alfred	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsführer	Ottoberg
Fuchs Hannes	Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG, Inhaber, Geschäftsführer	Schweizersholz
Herber Christoph	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf
Holliger Thomas	Wiler Trotte Weinbaugenossenschaft, Verwalter / GS-Leiter Raiffeisen Leibstadt	Wil AG
Iten Peter A.	Iten Anwaltskanzlei & Notariat	Zug
Jost Ueli	Veriset Küchen AG, Mitglied des VR / Vorsitzender der Geschäftsleitung	Root
Keist Max	KUBE Electronics AG, El.-Ing. HTL, Geschäftsleiter,	Gossau
Kriech Ulrich	Zimmermann Generalbauunternehmung AG, eidg. dipl. Baumeister, Geschäftsführer	Bern
Leu Roger	Temporalis Consulting GmbH, Geschäftsleiter / Partner	Reinach
Schmidiger Paul	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern
Thomi Reto	Nyffenegger Storenfabrik AG, Dipl. El.-Ing. ETHZ, Inhaber	Huttwil BE

État au 31.12.2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
Daniel O. A. Rüedi	Président du conseil d'administration	2013	2021	
Thomas R. Schönbächler	Vice-président du conseil d'administration	2015	2021	Membre du comité de révision et de risque
Beat Bühlmann	Membre du conseil d'administration	2018	2021	Membre du comité de nomination et de rémunération
Nadja Lang	Membre du conseil d'administration	2020	2021	Présidente du comité de nomination et de rémunération (à partir de mai 2020)
Markus Lützelschwab	Membre du conseil d'administration	2016	2021	Membre du comité de révision et de risque, membre du comité de nomination et de rémunération (jusqu'en mai 2020)
Alice Šachová-Kleisli	Membre du conseil d'administration	2020	2021	Membre du comité de nomination et de rémunération (à partir de mai 2020)
Hans Wey	Membre du conseil d'administration	2013	2021	Président du comité de révision et de risque
Matteo Inaudi	Membre du conseil d'administration	2012	2020	Président du comité de nomination et de rémunération (jusqu'en mai 2020)
Sandra Borner Claudia Vogt	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration
Président d'honneur				
Gianfranco Balestra	Président d'honneur du conseil d'administration		depuis 2008	

État au 31.12.2020



Daniel O.A. Rüedi

Président du conseil d'administration (CA), né en 1968, citoyen de Cazis

Daniel O.A. Rüedi est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2013. En 2014, il fut élu vice-président et en 2015 président du CA. Depuis septembre 2019, il est président du CA de la Pax Asset Management SA. Cet analyste financier et gestionnaire de fortune diplômé, titulaire d'un Rochester-Bern Executive MBA, est associé indéfiniment responsable de la société en commandite Baumann & Cie Banquiers depuis 2008 et CEO de la banque. Aujourd'hui, il est associé directeur et responsable du ressort placements, des ressources humaines, de la comptabilité et de l'informatique.

Daniel O.A. Rüedi est membre du CA de la Trafina Privatbank AG et d'autres entreprises non cotées en Bourse dans les secteurs financier, immobilier et santé. Qui plus est, il est membre du CA de la Caisse de compensation des banques suisses, de la Caisse d'allocations familiales banques et est membre de différents conseils de fondation.



Thomas R. Schönbacher

Vice-président du conseil d'administration (CA), né en 1964, citoyen de Zurich et Einsiedeln

Thomas R. Schönbacher est membre des conseils d'administration de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding depuis 2015. Il en est devenu le vice-président en octobre 2019. Il est économiste d'entreprise HWV (maintenant HES) et titulaire d'un Executive MBA de l'Université de Rochester. Auprès de la Rentenanstalt et future Swiss Life, il a exercé à différents niveaux de fonctions; il a ainsi été responsable des opérations de fondations collectives et, à la fin, responsable du service clientèle pour l'ensemble des opérations d'assurance-vie sur tout le territoire suisse. Il dispose de connaissances larges et approfondies dans des domaines allant de la distribution à la gestion des opérations d'assurance en passant par le développement de produits.

En 2009, il est passé à la BVK, la prévoyance en faveur du personnel du canton de Zurich, où il a opéré en tant que chef de la BVK et président de la direction. Depuis 2014, il est CEO de la fondation BVK de droit public et membre de plusieurs conseils de fondation.



Beat Bühlmann

Membre du conseil d'administration (CA), né en 1975, citoyen de Zoug

Beat Bühlmann est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2018.

Avec ses profondes connaissances et son expérience dans différents domaines, il couvre un large éventail de thèmes qui s'étend de la technologie et de la numérisation à la vente au marketing et au leadership. De 2016 à 2018 il était directeur général EMEA de la société de logiciels et de solutions de cloud Evernote. Auparavant, il a occupé différents postes de dirigeant chez Google, Dell, Dept et HP dans les domaines ventes, marketing et transformation numérique.

De plus, il est administrateur à la Ferrum SA et la Rivella SA, est auteur de livres et enseigne à plusieurs universités. À compter du 1^{er} juin 2021, il sera CEO de la Graphax AG.

Beat Bühlmann a étudié les sciences de la télécommunication et informatiques et a ensuite obtenu un diplôme de troisième cycle en gestion d'entreprise et un doctorat à Adélaïde/Australie.



Nadja Lang

Membre du conseil d'administration (CA), née en 1973, citoyenne de Bachs (Zurich)

Nadja Lang est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2020.

Elle possède une vaste expérience au niveau stratégique et opérationnel, notamment en matière de nouveaux modèles commerciaux, de stratégies de numérisation et d'innovation, de développement organisationnel et de changement de culture. Ses principales compétences sont le développement stratégique, la durabilité, la gouvernance et les RH. Elle a débuté en 1999 dans la gestion des marques chez Coca-Cola, a occupé le poste de directrice du marketing européen chez General Mills Europe et a rejoint Fairtrade Max Havelaar CH et Fairtrade International en 2005 où elle a occupé différents postes jusqu'en 2017. Dernièrement, elle fut CEO de la Fondation Max Havelaar Suisse. Nadja Lang a étudié l'économie d'entreprise, spécialisation en marketing, à la ZHAW School of Management and Law. Elle est présidente du CA des entreprises ZFV (coopérative), membre du CA de La Poste Suisse SA, vice-présidente du CA de la Metron AG et membre du CA de l'Énergie 360° AG.



Markus Lützel Schwab

Membre du conseil d'administration (CA), né en 1963, citoyen de Bâle,

Markus Lützel Schwab est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2016.

Markus Lützel Schwab est actuaire qualifié FSA et titulaire d'un MBA exécutif de l'Université de Rochester. Grâce à ses nombreuses années dans diverses fonctions de leadership dans la réassurance-vie à Swiss Re et PartnerRe, il a pu acquérir une grande expérience des produits et marchés les plus différents et dans la gestion de l'assurance-vie.

En tant que membre de la direction Vie de PartnerRe, il était entre autres responsable pour les régions Asie, Europe du Nord, centrale et de l'Est, Royaume-Uni, Irlande, Israël et Afrique du Sud. Les principales compétences de Markus Lützel Schwab concernent les domaines développement commercial, gestion des produits, contrôle actuariel des compagnies d'assurance et gestion des risques.

**Alice Šachová-Kleisli**

Membre du conseil d'administration (CA), née en 1963, double nationalité suisse et allemande

Alice Šachová-Kleisli est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2020.

Elle a étudié les sciences économiques à l'Université de la Ruhr à Bochum et à l'Université de Cologne et est titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise avec mention. Elle possède une vaste expertise portant sur marketing & distribution, gestion de l'innovation, transformation numérique, développement organisationnel et changement culturel. Pendant ses 30 ans de carrière, elle a occupé des postes de CEO durant 14 ans. Elle a ainsi dirigé la Tela AG de 1998 à 2001, puis la Favo Werbeagentur durant sept ans. De 2008 à 2012 elle a occupé divers postes de direction à la De Sede Group GmbH, dont ceux de CEO et CMO. Depuis 2020, elle est associée chez Collective63 AG, société de conseil spécialiste de la croissance et la transformation.

Alice Šachová-Kleisli est membre des CA de la Winter Group AG, de la SRG SSR, de l'Energie Uster AG, de la Griesser AG, de l'ASE Technik AG et de la Scholz & Friends AG, Schweiz.

**Hans Wey**

Membre du conseil d'administration (CA), né en 1952, citoyen de Schenkon

Hans Wey est membre des CA de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2013. Jusqu'à sa retraite en 2012, cet expert-comptable diplômé fut président du conseil d'administration de Pricewaterhouse-Coopers (PwC) Suisse. Avant cela, il a dirigé le secteur révision de prestataires financiers auprès de PwC et des mandats de révision de banques et, auparavant, également d'assurances et de sociétés de capital.

Hans Wey est membre du CA de la Banque Cantonale de Saint-Gall.

COMITÉ DIRECTORIAL

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité depuis	Département
Peter Kappeler	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
Yvonne Häring	CPO, membre du comité directorial	2020	Produits & actuariat
Alex Flückiger	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances
Volker Schmidt	COO, membre du comité directorial	2017	Opérations & IT
Daniel Mutz	CSO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing

État au 31.12.2020



Peter Kappeler

CEO, ing. dipl. EPF de Zurich, président du comité directorial, né en 1969, de nationalité suisse

Peter Kappeler est ingénieur EPF et a passé un diplôme en Insurance Management à la HSG. Depuis 2011, Peter Kappeler occupe le poste de président des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige l'état-major. De 2011 à août 2017, il a dirigé le département Opérations & produits.

Son parcours professionnel l'a d'abord mené à la Winterthur Leben (aujourd'hui AXA Winterthur) en tant que responsable Business Technology Office & Mathematics. Plus tard, il y a exercé la fonction de responsable back-office vie individuelle ainsi que de responsable suppléant vie individuelle. En 2007, Peter Kappeler est passé à Allianz Suisse où sa dernière fonction a été celle de responsable vie et hypothèques.

Il est membre du conseil d'administration de la Dextra Assurances SA (désormais: Simpego Assurances SA).



Yvonne Häring

CPO, doctorat de mathématicienne, responsable du département Produits & actuariat, née en 1978, de nationalité suisse

Yvonne Häring est titulaire d'un doctorat de mathématicienne (Dr phil.) et dispose d'une formation complémentaire de l'International Fund & Asset Management Business School ainsi que de l'Excellence in General Management DAS HSG. Depuis 2020, Yvonne Häring est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding.

De 2007 à 2019, elle a officié à la Baloise dans différentes fonctions, notamment en tant que responsable développement produits et technique d'assurance-vie collective, son dernier poste ayant été celui de responsable services assurance dommages entreprises clientes.

Depuis le 1.1.2020, elle est membre du conseil d'administration de la Creadi AG.



Alex Flückiger

CFO, économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable diplômé fédéral, responsable Finances, né en 1969, de nationalité suisse

Alex Flückiger est économiste d'entreprise ESCEA et dispose du diplôme fédéral d'expert-comptable. Il s'est perfectionné à l'Université de Saint-Gall en obtenant le SKU Advanced Management Diploma. Depuis septembre 2017, il est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département Finances.

En 1997, il a débuté son activité en tant qu'expert-comptable auprès de PwC. De 2002 à 2017, il a occupé, au sein du Zurich Insurance Group, différentes fonctions, entre autres en tant que Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planing & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland.

En septembre 2019, il est devenu membre du conseil d'administration de la Pax Asset Management SA, et, en décembre 2019, de la Dextra Assurances SA (désormais: Simpego Assurances SA).



Volker Schmidt

COO, M. A., M. Sc., responsable Opérations & IT, né en 1972, de nationalités suisse et allemande

Volker Schmidt est économiste diplômé (HES) et dispose d'un Master of Arts en économie et management.

Il a complété sa formation par un Executive Master of European and International Business Law (M. B. L. HSG) et un Master of Science (M. Sc.) en psychologie économique. Depuis septembre 2017, il est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département Opérations & IT.

En 2001, il a quitté le conseil aux entreprises pour rejoindre la CSS Assurance à Lucerne. De 2010 à 2017, il a été membre de la direction du groupe et en dernier lieu responsable du secteur Informatique & Operational Excellence et de la direction de la filiale Sanagate.

Depuis le 1.1.2020, il est membre du conseil d'administration de la Credi AG.



Daniel Mutz

CSO, MBA, économiste d'entreprise dipl. FH, responsable Distribution & marketing, né en 1967, de nationalité suisse

Daniel Mutz dispose d'un diplôme de gestion d'entreprise de la Haute École spécialisée d'économie à Olten et est titulaire d'un MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow.

Avant de rejoindre la Pax Assurance en 2013, il a exercé diverses fonctions de dirigeant dans l'assurance.

Daniel Mutz est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département Distribution & marketing.

Qui plus est, il est président du conseil d'administration de la Credi AG depuis le 1.1.2020.

DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et cela peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

RÉVISION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne et les tâches ont été transférées dans leur intégralité à Pricewaterhouse-Coopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat pour l'année sous revue exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées et de réviseur des comptes consolidés. Jusqu'en mai 2020, le réviseur responsable était Hieronymus T. Dormann, partenaire à la KPMG SA. Son successeur est Oliver Windhör, partenaire à la KPMG SA.

2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de l'organe de révision KPMG SA pour l'activité de révision en 2020 se montent à CHF 520'191, TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 508'883, TVA comprise).

2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

En 2020 CHF 51'696 (TVA comprise) ont été facturés, (année précédente: pas d'honoraires) pour des prestations de services proches de la révision, il n'y a pas eu d'autres prestations de service.

3 INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales des délégués sont généralement organisées tous les deux ans pour discuter des questions d'actualité qui concernent le groupe Pax. Les dernières rencontres régionales des délégués se sont tenues en 2019.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.